

Bien entendre coûterait trop cher

Le montant de base remboursé pour s'équiper d'appareils est trop faible, dénoncent élue et médecin

guillaume Chillier

Santé » «Entendre mal, c'est très difficile à vivre. Au début, je devais constamment demander de répéter. Après une, deux, trois fois sans rien comprendre, j'inventais des réponses... Et je me retrouvais complètement à côté de la plaque!» A 36 ans, Antoine se porte aujourd'hui très bien. Il peut évoluer en société sans problème grâce à des appareils auditifs performants. «Mais sans eux, j'aurais été coupé du monde, socialement perdu.» Les coûts de ces petits et discrets appareils? Plus de 5000#francs. D'autres, encore plus performants, peuvent atteindre les 10 000#francs. Mais Antoine est plutôt chanceux: il fait partie des personnes malentendantes ayant pu bénéficier d'un remboursement presque intégral de ses appareils par l'assurance-invalidité (AI). Ceux qui ne sont pas considérés comme cas de rigueur doivent se contenter d'un forfait de 1650#francs pour les deux oreilles, comme l'exige une réforme de 2011. Depuis 2018, l'AVS soutient aussi les retraités avec un forfait de 1237#francs. Mais ça ne marche pas, regrette la socialiste Valérie Piller Carrard, qui a déposé fin juin un postulat sommant le Conseil fédéral de modifier cette pratique. Pour le docteur Pierre Liard, ces forfaits, c'est «peanuts». Comme beaucoup de spécialistes otorhinolaryngologie (ORL), il estime qu'à ce prix, impossible ou presque de s'équiper d'un appareil performant. D'ailleurs, selon la Fondation romande des malentendants, seuls 5% des adultes se fournissent avec un appareil au prix du forfait. Ceux qui peuvent se le permettre paient de leur poche. «C'est indigne» Valérie Piller Carrard y voit une médecine à deux vitesses. «Ceux qui n'ont pas les moyens sont appareillés très sommairement et ne sortiront pas de leur situation de handicap», dénonce la conseillère nationale. Elle prend l'exemple d'une résidente en EMS qui ne peut pas sortir de sa poche 6000, 7000 ou 8000#francs pour un bon appareil, alors qu'elle est en bonne forme physique et mentale. «Elle se retrouve complètement isolée, seule dans sa chambre et dans l'impossibilité de participer aux activités car malentendante. Elle ne peut même pas échanger avec ses petits-enfants quand ils viennent la voir. C'est indigne», regrette l'élue. Selon plusieurs études à travers le monde, les problèmes d'audition provoquent d'autres effets délétères. «En plus de l'isolement, il y a des risques accrus de dépression, de démence ou de chute», énumère la Fribourgeoise. Au final, c'est la collectivité qui en paierait les frais: «Le vieillissement de la population va se poursuivre. Or équiper correctement les personnes malentendantes, c'est retarder l'arrivée en EMS. Il est là, l'enjeu à long terme», ajoute le docteur Pierre Liard. Comme pour Antoine, il est possible d'être considéré comme un cas de rigueur et obtenir un remboursement important d'un appareil plus cher. Mais c'est trop peu souvent le cas, dénonce Pierre Liard. Dans le canton de Genève entre 2019 et 2021, seules 10 personnes ont bénéficié d'un remboursement supplémentaire de leur appareil auditif, contre 252 pour le canton de Saint-Gall, alors que les deux cantons sont de même taille (environ 500 000 habitants). Dans le même temps, la population genevoise est moins équipée d'appareils auditifs. Cela prouve, selon le spécialiste, que le système déraile. Il ne le cache pas: il envoie certains patients acheter leur appareil en France, où les prix peuvent être divisés par deux par rapport à la Suisse. Changement peu utile En 2011, «le but du changement était de faire jouer la

concurrence» et d'obtenir une baisse des prix, confie Sabrina Gasser, porte-parole de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Or plusieurs rapports ou études soulignent depuis une dizaine d'années que le changement de système n'a pas modifié grand-chose... L'OFAS le reconnaît, mais préfère voir le bon côté des choses et ne considère pas la situation comme problématique. «Les personnes interrogées dans le cadre d'études en 2014 et en 2020 ont indiqué être très satisfaites, tant de la qualité du système que du taux de couverture de la prise en charge des coûts», ajoute la porte-parole. Qui poursuit: «Selon l'étude de 2020, le taux de satisfaction demeure égal tant pour les achats d'appareils qui n'ont pas nécessité de paiement complémentaire que pour les personnes qui ont versé la différence la plus élevée.» Le Conseil fédéral souligne quand même que «c'est sans doute parce que les clients suisses sont peu sensibles aux prix», dans une récente réponse à une interpellation. Dans un article de la publication en ligne de l'OFAS Sécurité sociale, les auteurs estiment que le modèle forfaitaire est le bon, mais peut être amélioré. Parmi les recommandations, l'augmentation de la transparence sur le marché des appareils auditifs et des prestations de services (conseils, ajustement, entretien et suivi) afin que la concurrence fonctionne et mène à un meilleur rapport utilité-coût. Plus de transparence Valérie Piller Carrard évoque d'autres pistes dans son postulat cosigné par une dizaine d'élus de différents partis. Comme l'acquisition et la distribution centralisées des appareils auditifs par une autorité fédérale «afin d'avoir des prix plus intéressants»; un meilleur contrôle de la facturation; ou une incitation aux assurés de faire jouer la concurrence. Le Conseil fédéral donnera son avis prochainement. S'il refuse d'empêcher le sujet, le Conseil national pourra lui forcer la main.